

# Génocide des Tutsi au Rwanda : Justice et vérité pour une véritable réconciliation

Eva Sas, Alain Coulombel

EELV, 1<sup>er</sup> juin 2021

Le 27 mai 2021, au Mémorial du génocide de Gisozi, le président Emmanuel Macron a prononcé un discours historique en ce sens que, pour la première fois, un président français reconnaît officiellement la « *responsabilité accablante* » de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda. Il est ainsi allé plus loin que l'ancien président Nicolas Sarkozy qui, lors de son déplacement à Kigali, en 2010, s'était borné à admettre de « *graves erreurs d'appréciations* ». Le discours d'Emmanuel Macron, dans ce mémorial où gisent 250 000 victimes du génocide, met donc fin à 27 ans de déni mais aussi de manipulations et mensonges dans le but d'atténuer la responsabilité de la France.

**La reconnaissance par le président Macron constitue donc un pas très important mais elle laisse un goût d'inachevé. Elle va ainsi, sur divers points, bien moins loin que le rapport pu-**

**blié par la Commission Duclert, composée à sa demande d'historiens et de juristes.** Là où ce rapport établit les responsabilités de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda avec une précision crue et implacable, Emmanuel Macron a pu parfois faire montre d'une ambiguïté regrettable et du désir de diluer la responsabilité de la France dans celle de la communauté internationale. Le président Macron est également allé moins loin que la Belgique et les Etats-Unis en se refusant à formuler des excuses au grand regret, entre autres, des associations de victimes et de rescapés : pourtant, après la remise du rapport de la Commission qu'il a dirigée, l'historien Vincent Duclert avait lui-même estimé qu'au vu des résultats de leurs travaux concernant le rôle de la France au Rwanda, ces excuses s'imposaient.

**Il convient désormais de tirer toutes les conséquences de cette**

**reconnaissance officielle de la France.** La première sera de rendre enfin justice aux victimes notamment en mettant fin à la quasi impunité judiciaire dont bénéficient les anciens génocidaires. Bien trop d'entre eux ont trouvé refuge en France mais, en près de 30 ans, seule une trentaine de dossiers ont fait l'objet d'une instruction pour un résultat de 3 condamnations (dont la première seulement en 2014 et les autres en 2016 et 2018). Cette lenteur de la Justice française, qui lui a d'ailleurs valu une condamnation de la Cour européenne des droits de l'Homme en 2004, s'explique en partie par un manque de moyens auquel Emmanuel Macron a promis, il y a deux ans, de pallier, en renforçant le pôle crimes contre l'humanité du TGI de Paris : il est plus que temps de tenir cette promesse, d'autant que dans son discours de Kigali, il s'est également engagé à ce qu'aucun des présumés génocidaires réfugiés en France « *n'échappe au travail des juges* ».

Rendre justice aux victimes, c'est également demander des comptes à ceux qui ont entraîné la France dans cette débâcle. Le discours du président Macron n'est pas vraiment rassurant sur ce point. Certaines décisions de justice récentes, y compris du Parquet – lié hiérarchiquement à l'Exécutif – peuvent également laisser à penser que ce n'est pas le chemin que nous prenons sur le plan judi-

ciaire. Sur le plan politique, le Parlement, via une commission d'enquête par exemple, ou les citoyens, ont un rôle fondamental à jouer.

Une autre conséquence à tirer concerne l'impératif démocratique de réviser en profondeur nos institutions. En effet, tout le rapport de la Commission Duclert fait la démonstration que cette débâcle française est en bonne partie la conséquence des pouvoirs exorbitants que les institutions de la V<sup>e</sup> République donnent au Président : il a ainsi pu entraîner, seul, la France dans une intervention militaire sans véritable contrôle démocratique, à commencer par celui du Parlement, ni transparence.

Le rapport de la Commission Duclert montre de manière fine et détaillée comment l'« *aveuglement* » d'une France se refusant à voir la préparation sous ses yeux d'un génocide s'explique en bonne partie par le fait que ce sont les mêmes grilles idéologiques erronées, héritées de la période coloniale, qui ont été à l'oeuvre dans l'appréhension des réalités rwandaises. **Ces critiques doivent amener la France à reconsidérer enfin sa politique africaine afin de cesser de répéter les mêmes erreurs en croyant servir nos intérêts.**

Enfin, l'appel à « *poursuivre l'oeuvre de connaissance et de vérité* » des historiens lancé par Emmanuel Macron est, bien sûr, le bienvenu. Ce-

la passe déjà par le fait pour l'Etat de reconnaître les nombreux travaux produits depuis de nombreuses années par des universitaires, des journalistes, des associations ou des militaires présents au Rwanda et dont les travaux de la Commission n'ont pu tenir compte. Cela passe aussi par un meilleur accès à toutes les archives, y compris à celles auxquelles la Com-

mission Duclert n'a pu avoir accès, et un usage non abusif du secret défense.

**Il est encore temps pour la France de ne pas - complètement - rater ce rendez-vous avec l'Histoire.**

*Eva Sas et Alain Coulombel,  
porte-paroles*

*La Commission Transnationale d'EELV*